

- Règlement du Salon d'Art 2018 -

Article 1 : Présentation et thème proposé

Le Salon d'Art 2018 organisé par la ville d'Agen se déroulera au Centre Culturel André-Malraux d'Agen du

Vendredi 14 Septembre 2018 au Vendredi 26 OCTOBRE 2018 inclus

Le thème proposé pour 2018 est

EMPREINTE(S)

Article 2 : Conditions d'inscription

Afin de participer, les artistes doivent remplir le bulletin d'inscription (disponible en annexe) et le retourner **avant le vendredi 18 juin 2018** avec le présent règlement signé.

L'envoi du dossier avec **visuels des œuvres (1 à 2 Mo ou 300 dpi)** peut se faire par mail : martine.bernet@agen.fr ou par courrier pour ceux n'ayant pas de courriel à l'adresse suivante :

**Centre Culturel André-Malraux AGEN
Inscriptions Salon d'art 2018
6, rue Ledru Rollin 47916 Agen Cedex**

Aucune reproduction ne pourra être acceptée. Une œuvre proposée une année précédente ne pourra pas être représentée.

Article 3 : Photographies des œuvres

Les photographies doivent être envoyées par mail en priorité ou format papier pour faciliter la sélection des œuvres par le jury. Ces dernières doivent être de la meilleure qualité possible, et le format souhaité est de 13 x 18 cm, obligatoirement titré et numéroté.

Seules les photographies des œuvres que les artistes souhaitent exposer doivent être présentées et en concordance avec la liste complétée sur la fiche de préinscription.

Article 4 : Sélection des œuvres

Un jury se réunira et sélectionnera les œuvres (2 œuvres maximum). Ce dernier se réserve la possibilité de ne pas exposer toutes les œuvres. Le motif du refus ne sera pas mentionné. A partir du 28 juin 2017, chaque artiste recevra un courrier l'informant de sa participation ou non.

Article 5 : Date de dépôt et retrait

Lieu de dépôt et de retrait : Centre Culturel André Malraux - 6, rue Ledru Rollin - 47916 Agen Cedex.

Dépôt des œuvres : Lundi 4 et Mardi 5 Septembre 2018

Pour les œuvres expédiées, les emballages devront être résistants et réutilisables pour le retour.

Il devra, alors remettre un chèque bancaire ou postal : de **33 € par œuvre présentée**, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou en numéraire le jour de la remise des œuvres.

Retrait des œuvres : lundi 29 et mardi 30 octobre 2018

La réexpédition pourra être assurée par le régisseur du Centre Culturel et sera effectuée par La Poste en port dû.

Attention : Les œuvres ne pourront pas être décrochées avant la clôture du Salon.

Article 6 : Présentation et accrochage des œuvres

Les œuvres doivent être munies d'un système d'accrochage adapté

- L'accrochage et l'installation des œuvres seront assurés par les organisateurs.
- **Les œuvres ne devront pas être encadrées à l'exception de celles nécessitant un encadrement avec verre** (pastel, aquarelle, dessin, etc.) et il est impératif que ces protections soient de nature incassable.
- Les encadrements devront être en bon état et les attaches ou les pitons seront scotchés au dos des œuvres.

Les œuvres doivent porter, au dos le nom de l'exposant, la nature et le titre de l'œuvre, sur une étiquette, conformément au bulletin d'inscription.

Article 7 : Format des œuvres

- Peinture(s) : **Minimum : 40 x 50 cm** (non encadré si possible) **Maximum : 150 x 150**
- Sculpture(s) : les dimensions et les poids doivent être indiqués.

Article 8 : Emplacement des œuvres exposées

Le Centre Culturel André Malraux détermine le (ou les) emplacement(s) d'exposition.

Article 9 : Assurance

Le Centre Culturel prendra en charge l'assurance tous risques exposition de l'ensemble des œuvres (assurance clou à clou). C'est pourquoi chaque artiste devra indiquer la valeur d'assurance pour chaque œuvre présentée.

Article 10 : Accueil et surveillance

La surveillance des œuvres, l'accueil et le renseignement du public sont assurés par les organisateurs. Les artistes sont invités à être présents sur le salon pour rencontrer le public et échanger avec lui.

Article 11 : Vernissage et remise des prix

Tous les artistes ayant déposé leur candidature sont conviés au **vernissage du Salon d'art de la ville d'Agen** qui aura lieu le :

Vendredi 14 Septembre 2018 à 18 h 30
Au Centre Culturel André Malraux - 6 rue Ledru Rollin - Agen

La proclamation du Palmarès ainsi que la remise des prix auront lieu à 19 h 30, sous la présidence de l'Adjointe à la Culture et au Tourisme.

Deux prix seront attribués à l'issue du vernissage :

- 1^{er} Prix peinture : 1 500 €

- 1^{er} Prix Sculpture : 1 500 €

Les œuvres primées resteront la propriété des artistes

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation au Salon d'Art de la ville d'Agen implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Agen le 2018

Lu et approuvé

Signature